



Klimakompatibilität

FIP Fonds interprofessionnel de prévoyance

Caractérisation

Le FIP, Fonds interprofessionnel de prévoyance a un volume d'investissement total d'environ CHF 3.5 milliards et se classe environ au 63e rang des caisses de pension en Suisse. Son conseil de fondation est constitué paritairement par des représentants de la Fédération Patronale Vaudoise d'une part, et des syndicats Unia et Syndicom d'autre part.

Politique en matière de durabilité/ESG

Ensemble avec d'autres institutions de prévoyance (vitems, FP-Garages, FP-SVPH), le FIP délègue la gestion des actifs et l'administration au Centre Patronal. Toutes ces institutions investissent pour les actifs mobiliers en utilisant le même service au sein du Centre Patronal et les mêmes véhicules d'investissement. Par conséquent l'approche relative à l'investissement durable au niveau de la gestion du portefeuille est identique à toutes ces quatre caisses (Information du service au sein du Centre Patronal à l'Alliance climatique, mai 2021).

Depuis automne 2020, le FIP suit une politique de durabilité. La nouvelle approche qui comprend aussi l'inclusion de critères ESG (environnementaux, sociaux, de gouvernance) dans le processus d'investissement est présentée en quatre vidéos. En particulier, le FIP entend appliquer l'approche «best in class» dans la construction de ses portefeuilles de titres. Cela signifie que les meilleures entreprises seront sélectionnées par secteur industriel. Le FIP déclare sa volonté de favoriser les fonds de placements qui intègrent les critères de durabilité tout en contrôlant que la volonté de les respecter soit réelle. De plus, le FIP investit 3% de sa fortune dans des placements en microfinance qui proposent des solutions de financement pour les petites structures dans les pays émergents.

Enfin, le FIP annonce dans une communication à l'Alliance climatique (novembre 2020) qu'il a débuté le processus de formaliser sa volonté d'intégrer des critères ESG en 2018 par un screening et par l'élaboration d'une charte en 2019. Il teste actuellement son implémentation et procède à un nouveau screening au 31.12.2019 avec, pour la première fois, un volet d'impact carbone.

Lors d'un échange avec l'Alliance climatique en mai 2021, le gestionnaire de la fortune du FIP remet les premiers Principes en matière d'investissement durable de décembre 2020 qui formalisent l'utilisation de la sélection «Best in class» des titres (actions et obligations). En outre, il informe qu'il a mandaté Lombard Odier pour réaliser un screening ESG global de ses portefeuilles de titres. Le filtre pour ce screening des entreprises correspond au système de notation ESG interne de Lombard Odier, dont la base de données comprend également les émissions CO2 financées du Scope 1, 2 et 3. Les résultats sont de grande qualité. Agrégés au niveau des portefeuilles, ils seront utilisés comme point de départ pour une évolution ultérieure. En ce qui concerne les Principes en matière d'investissement durable, ils seront amenés à évoluer, notamment sur la base du rapport de Lombard Odier. En particulier, des aspects climatiques doivent être ajoutés, avec des objectifs crédibles et pragmatiques. C'est ce qui ressort également du Rapport de gestion 2020.

Lors d'un meeting avec l'Alliance climatique en avril 2022 et dans le cadre de communications ultérieures, le gestionnaire de la fortune du FIP remet les Principes en matière d'investissement durable actualisés de mai 2022. Ceux-ci contiennent une disposition selon laquelle le FIP s'engage à respecter l'Accord de Paris sur le climat et à réduire de manière significative l'exposition des investissements à l'extraction d'énergies fossiles et

les émissions de CO2. Par conséquent, le FIP vise à respecter les objectifs du Target Setting Protocol (TSP) de la Net-Zero Asset Owner Alliance.

Prise en compte des risques climatiques dans le cadre de la politique ESG, respect de l'expertise juridique de NKF

La prise en compte des risques climatiques dans le processus d'investissement fait partie de l'obligation fiduciaire de diligence selon l'expertise juridique du cabinet d'avocats NKF.

Sur la base de la nouvelle version des Principes en matière d'investissement durable, le FIP a formellement intégré les risques climatiques.

Mesures prises pour décarboniser le portefeuille

Lors du meeting avec l'Alliance climatique en avril 2022, le gestionnaire de la fortune du FIP informe que l'évaluation de nouveaux fonds ESG pour les actions et les obligations d'entreprises est en cours. Ce travail devrait permettre de réduire considérablement la qualité ESG et les émissions de CO2 financées.

Selon les informations données à ce meeting, les placements en infrastructures sont investis dans les énergies renouvelables via AIP Infrastructure. Ils représentent 3% des actifs. Avec les investissements dans la microfinance de 3% susmentionnés, 6% des actifs sont donc placés comme «impact investing».

L'Alliance climatique s'abstient de considérer les mesures positives pour le climat dans le portefeuille immobilier. Ceci est dû au fait que les progrès dans ce domaine semblent encore difficiles à quantifier et comparer. Pourtant, il convient de mentionner que le FIP, pour les placements immobiliers directs, qu'il s'agisse de nouvelles constructions ou de rénovations, il applique le standard Minergie. De plus, le FIP a établi un plan de rénovation quinquennal, en privilégiant les entreprises proches du lieu du chantier visé, et en évitant la sous-traitance dans la mesure du possible.

Adhésion à des associations de développement durable

Le Fonds est membre de l'ETHOS Engagement Pool Suisse et du nouvel ETHOS Engagement Pool International.

Engagement effectif pour le climat et exercice du droit de vote à l'étranger et en Suisse

En tant que membre de l'ETHOS Engagement Pool Suisse, le Fonds a notamment participé à deux initiatives d'engagement remarquables et réussies : dans le cas de Nestlé, Ethos a obtenu le Say on Climate, c'est-à-dire la présentation de la stratégie climatique du groupe à l'assemblée générale 2021, et dans le cas d'Holcim, l'élaboration d'un Say on Climate Report pour l'assemblée générale 2022.

En tant que membre de l'ETHOS Engagement Pool International, le FIP participe en particulier depuis juin 2018 au programme d'engagement pluriannuel en cours, qui demande à 8 compagnies d'électricité européennes de se préparer à un avenir pauvre en carbone.

Dans ce contexte, la signature du 2021 Global Investor Statement to Governments on the Climate Crisis, organisée par la coalition mondiale The Investor Agenda, envoie un signal fort aux gouvernements et aux responsables politiques de tous les pays. Plus de 450 investisseurs mondiaux, dont des investisseurs institutionnels de premier plan, appellent les gouvernements à combler le vide législatif, de plus en plus criant, pour atteindre l'objectif de 1,5°C fixé par l'Accord de Paris sur le climat.

Le FIP est signataire de la Climate Action 100+ des grands investisseurs mondiaux, qui cible les 167 plus grands émetteurs de gaz à effet de serre représentant 80% des émissions mondiales de CO2eq. Le principal axe d'action de l'initiative est: «An important component of company commitments on climate change is the formation of comprehensive business strategies that fully align with the goals of the Paris Agreement and reaching net-zero emissions by 2050 or sooner». Les caisses de pension qui se regroupent dans l'ETHOS Engagement Pool International accèdent, selon le rapport d'activité 2020, via Ethos en tant que «Participant» à l'initiative mondiale Climate Action 100+ dans le cadre d'une division du travail avec leur propre représentation, discutent des objectifs et des mesures pour atteindre les objectifs, et rendront compte des progrès réalisés. Comme le montre le Progress Report 2020 de Climate Action 100+, les premiers progrès sont évidents chez plusieurs entreprises. Le processus, les types d'engagement et les outils, les exigences en matière de contenu, les étapes et la mesure des progrès sont définis de manière transparente. Les exigences de fond comprennent l'intégration d'une gouvernance axée sur le climat dans les systèmes de gestion des entreprises (y compris l'alignement du lobbying pour soutenir les politiques favorables

au climat), la divulgation des risques climatiques conformément aux recommandations du Task Force on Climate-related Financial Disclosures du G20 (TCFD), et la définition d'une voie de décarbonisation à travers la chaîne de valeur qui soit conforme à l'objectif climatique de 2°C de l'Accord de Paris sur le climat.

Enfin, le Fonds est devenu signataire de l'Investor Decarbonization Initiative de ShareAction. Cette initiative d'engagement climatique vise à garantir que les entreprises utilisent 100% d'énergie renouvelable, augmentent leur efficacité énergétique et passent à la mobilité électrique.

Aucun droit de vote n'est exercé dans les entreprises (fossiles) à l'étranger.

Mesure de l'empreinte CO2 ou du risque climatique financier avec analyse de scénarios

Avec l'examen susmentionné par Lombard Odier de ses portefeuilles, le FIP a décidé de créer les bases pour la mesure de l'empreinte CO2 de ses investissements mobiliers.

Lors du meeting avec l'Alliance climatique en avril 2022, le gestionnaire de la fortune du FIP montre, par une présentation, les premiers résultats de l'analyse et que Lombard Odier est ainsi capable de mesurer le succès des restructurations des portefeuilles actions et obligations d'entreprises en cours.

L'Alliance climatique s'abstient de considérer les mesures positives pour le climat dans le portefeuille immobilier. Ceci est dû au fait que les progrès dans ce domaine semblent encore difficiles à quantifier et comparer. Pourtant, il convient de mentionner que, selon communication dans le cadre de la réunion en avril 2022, le FIP a participé au test de compatibilité climatique de l'OFEV 2020 fondé sur le modèle PACTA. Les émissions du parc immobilier sont 12.6 kg CO2/m2. Avec les mesures prévues, les émissions devraient être réduites à 8.5 kg CO2/m2 d'ici 2030.

Planification de mesures ultérieures de décarbonisation au niveau du portefeuille

Avec la disposition selon laquelle le FIP s'engage à respecter l'Accord de Paris sur le climat et à réduire de manière significative l'exposition des investissements à l'extraction d'énergies fossiles et

les émissions de CO2, et les travaux de recherche de fonds ESG en cours, le FIP est sur la voie de la décarbonisation de ses actions et obligations.



Conclusion:

Positif :

- Une politique de durabilité basée sur les critères ESG (environnementaux, sociaux, de gouvernance) et avec obligation de réduction substantielle des émissions CO2 financées est en place.
- «Impact investing» supérieur à la moyenne dans les énergies renouvelables et la microfinance de 6% des actifs.
- Le FIP exerce son influence comme actionnaire au sein de l'ETHOS Engagement Pool International, en particulier avec la participation active à la Climate Action 100+, et de l'ETHOS Engagement Pool Suisse.
- Un objectif du FIP pour l'application de l'approche «Best in class» en vue de l'amélioration de la notation ESG et de l'empreinte carbone de ses placements est fixé. Cela signifie que les meilleures entreprises seront sélectionnées par secteur industriel.

Toutefois :

- Au stade actuel, ces objectifs n'ont pas encore amené à une décarbonisation.
- Dès que l'ampleur de la mise en œuvre présentera une réduction substantielle, qui combinée aux activités d'engagement déjà en cours démontre une trajectoire de décarbonisation du portefeuille mobilier conforme à l'objectif de 1,5°C de l'Accord de Paris selon les critères du rating, l'Alliance climatique changera la classification du FIP au **VERT CLAIR**.



Tendance 2020-2022 :

Évaluation: nettement mieux

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Avec l'annonce de son obligation de réduction substantielle des émissions CO2 financées et son approche «Best in class» en combinaison avec sa participation à l'ETHOS Engagement Pool International, le FIP a le potentiel d'évoluer vers une voie de décarbonisation du portefeuille compatible avec l'Accord de Paris à l'avenir.
- En déclarant vouloir respecter les objectifs du Target Setting Protocol de l'UN convened Net Zero Asset Owners Alliance, le FIP s'est fixé une trajectoire de décarbonisation stricte du portefeuille visant un bilan net zéro au plus tard 2050.